



Assemblée générale

Distr.  
GENERALE  
  
A/40/744  
15 octobre 1985  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarantième session  
Points 61 a), 65 d) et 65 j) de l'ordre du jour

EXAMEN ET APPLICATION DU DOCUMENT DE CLOTURE DE LA DOUZIEME  
SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : CAMPAGNE  
MONDIALE POUR LE DESARMEMENT

EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET DECISIONS ADOPTEES  
PAR L'ASSEMBLEE GENERALE A SA DIXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE :  
CONSEIL CONSULTATIF POUR LES ETUDES SUR LE DESARMEMENT

INSTITUT DE RECHERCHE DES NATIONS UNIES SUR LE DESARMEMENT

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragrap</u> hes	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION .....	1 - 2	3
II. ACTIVITES DU CONSEIL CONSULTATIF POUR LES ETUDES SUR LE DESARMEMENT .....	3 - 25	3
A. Etudes des Nations Unies sur le désarmement .....	3 - 6	3
B. Exécution du programme d'activité de la Campagne mondiale pour le désarmement .....	7 - 16	4
C. Situation dans le domaine du désarmement .....	17 - 25	6
III. ACTIVITES DU CONSEIL CONSULTATIF EN SA QUALITE DE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT DES NATIONS UNIES POUR LA RECHERCHE SUR LE DESARMEMENT .....	26 - 37	8
A. Rapport du Directeur sur les travaux de l'Institut	26 - 27	8

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
B. Projet de budget annuel pour 1986 .....	28 - 34	8
C. Programme de travail pour 1986 .....	35 - 37	10
IV. DIVERS .....	38	11
<u>Annexe.</u> Membres du Comité consultatif pour les études sur le désarmement .....		12

## I. INTRODUCTION

1. Conformément à la section III de la résolution 37/99 K de l'Assemblée générale en date du 13 décembre 1982, les fonctions suivantes ont été confiées au Conseil consultatif pour les études sur le désarmement :

a) Conseiller le Secrétaire général sur divers aspects des études et de la recherche dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement, effectuées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies ou d'institutions du système des Nations Unies, et notamment sur l'intégration d'un programme d'études de ce type dans un programme global de désarmement, lorsque ce dernier aura été élaboré;

b) Faire fonction de Conseil d'administration de l'Institut de recherche des Nations Unies sur le désarmement (IRNUD);

c) Conseiller le Secrétaire général sur la mise en oeuvre de la Campagne mondiale pour le désarmement;

d) Si le Secrétaire général en fait expressément la demande, lui fournir des conseils sur d'autres questions relevant du désarmement et de la limitation des armements.

Dans sa résolution 38/183 O du 20 décembre 1983, l'Assemblée générale a, entre autres dispositions, prié le Secrétaire général de présenter annuellement à l'Assemblée générale un rapport sur les travaux du Conseil consultatif.

2. Le Conseil consultatif pour les études sur le désarmement a tenu ses douzième et treizième sessions respectivement à New York, du 6 au 10 mai 1985, et à Genève, du 23 au 27 septembre 1985, sous la présidence de M. Rolf Björnerstedt (Suède). On trouvera en annexe la liste des membres du Conseil.

## II. ACTIVITES DU CONSEIL CONSULTATIF POUR LES ETUDES SUR LE DESARMEMENT

### A. Etudes des Nations Unies sur le désarmement

3. A ses douzième et treizième sessions, le Conseil a examiné la question des études effectuées par l'Organisation des Nations Unies sur le désarmement. A sa session de mai, le Conseil a mis fin à deux études (sur les zones exemptes d'armes nucléaires et sur l'application au domaine militaire de la recherche-développement) sans pouvoir parvenir à un accord sur leurs rapports finaux, ce qui a suscité des questions sur la nature des problèmes rencontrés et, d'autre part, sur la nécessité d'établir les rapports d'études sur la base d'un consensus. Au cours du débat, on s'est accordé à reconnaître que certaines questions ne recueilleraient jamais un assentiment général et qu'il faudrait alors recourir à différentes méthodes pour l'élaboration des études : tel aurait été le cas, par exemple, de l'étude sur la dissuasion demandée par l'Assemblée générale sur la recommandation du Conseil.

4. A sa douzième session, le Conseil a décidé d'examiner plus en détail la question, et a donc prié le Secrétariat d'établir un document de travail où seraient récapitulés brièvement les résultats de l'expérience acquise à ce jour et

/...

où seraient proposées des méthodes de travail susceptibles d'être envisagées pour l'avenir. A sa treizième session, tenue en septembre, le Conseil a appuyé ses débats sur le document du Secrétariat considéré comme un exposé instructif, objectif et utile des enseignements retirés des 22 études sur le désarmement terminées depuis 1979. Au cours de l'échange de vues, plusieurs membres ont estimé que les études sur le désarmement étaient essentiellement d'ordre politique et non simplement théoriques et qu'un consensus était important pour mener à bien ces rapports d'études. Dans le cas d'une étude difficile qui n'était pas susceptible de recueillir un accord général, il fallait absolument veiller à ce que tous les points de vue soient présentés, sans oublier la nécessité d'assurer un équilibre, de faire preuve de modération et d'utiliser un langage approprié pour que le Secrétaire général puisse présenter le document à l'Assemblée générale. Il était évident dès le départ qu'il devait y avoir un rapport. A cet égard, le Conseil a regretté que l'accord n'ait pu se faire sur l'établissement de rapports de fond par les groupes d'experts chargés de réaliser les études sur les zones exemptes d'armes nucléaires et sur l'application au domaine militaire de la recherche-développement.

5. Le Conseil a estimé que l'objet des études, à savoir, contribuer aux négociations en cours, identifier de nouveaux domaines de négociations possibles et mieux faire connaître auprès de l'opinion publique les problèmes relatifs à la course aux armements et au désarmement, restait valable dans le cadre de l'objectif global du renforcement du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement. Bien que pour certains sujets et dans certains cas il faille encore effectuer des études selon les critères établis par le Secrétaire général, avec l'assistance de groupes d'experts gouvernementaux, il conviendrait cependant de tirer parti des nouvelles possibilités qu'offre la création de l'IRNUD. Dans l'un ou l'autre cas, il faudrait s'efforcer de choisir plus soigneusement les sujets d'études et tenir tout particulièrement compte de l'aspect financier de la question, sans négliger la nécessité de maintenir un équilibre politique et géographique au sein de ces groupes d'experts.

6. Le Conseil a réaffirmé le point de vue suivant, qu'il avait déjà exprimé en 1984 dans le rapport du Secrétaire général (A/39/549) : bien qu'il ne puisse pas se permettre de censurer les propositions formulées par les délégations d'Etats souverains, il devrait être en mesure d'examiner les propositions d'étude avant qu'elles ne soient soumises à l'Assemblée et de donner des conseils sur les orientations, les champs d'application, les priorités, les approches possibles, etc., tout au moins si les auteurs des propositions le demandaient.

B. Exécution du programme d'activité de la  
Campagne mondiale pour le désarmement

7. A ses douzième et treizième sessions, le Conseil a examiné la mise en oeuvre de la Campagne mondiale pour le désarmement. A ces deux occasions, M. Jan Martenson, secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, a rendu compte au Conseil des activités en cours. A sa treizième session, le Conseil a pris acte du rapport présenté par le Secrétaire général à l'Assemblée générale sur l'exécution du programme d'activité de la Campagne mondiale pour le désarmement en 1985 et sur le programme d'activité proposé pour 1986 (A/40/443).

8. Le Conseil s'est déclaré satisfait dans l'ensemble de la manière avec laquelle la Campagne était menée. Il a évoqué en des termes favorables, entre autres, l'organisation et la tenue de conférences et de séminaires régionaux. Des membres du Conseil ont souligné la valeur de ces activités et proposé que l'on se penche sur la possibilité d'organiser des conférences de ce type pour des publics déterminés ou des conférences portant sur des thèmes précis. Des membres ont également manifesté un intérêt tout particulier pour la proposition, étudiée à la Conférence régionale sur la sécurité, le désarmement et le développement en Afrique, tenue à Lomé (Togo) du 11 au 15 août 1985, de créer un centre régional en Afrique chargé de poursuivre des recherches et de promouvoir les objectifs de sécurité, de désarmement et de développement dans ce continent. La portée de la Campagne mondiale pour le désarmement s'en trouverait élargie.

9. Du point de vue de la présentation, on a noté avec satisfaction l'amélioration de la qualité et l'augmentation du nombre des publications d'information. Le Conseil a encouragé la production de documents de ce type dans une formulation facilement accessible et a souligné qu'il importait d'utiliser la radio, la télévision et d'autres moyens de présentation visuelle. On a également préconisé de faire plus souvent appel aux organes d'information. En notant les efforts déployés pour produire des documents en plusieurs langues, des membres du Conseil ont estimé qu'il fallait assurer une meilleure distribution des publications par les centres d'information des Nations Unies, les associations pour les Nations Unies et d'autres voies appropriées. Le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement a déclaré à cet égard que l'on accordait déjà une très grande attention à cet aspect de la question et qu'il pourrait être néanmoins utile d'adresser un questionnaire aux centres d'information des Nations Unies pour savoir quels documents avaient été envoyés et quels en avaient été les destinataires; on pourrait ensuite communiquer les résultats de cette enquête au Conseil.

10. S'agissant du contenu des publications, certains membres du Conseil ont recommandé que l'on accorde plus d'importance au problème du désarmement d'un point de vue global et au rapport qui existe entre le désarmement et le développement, question qui a fait précisément l'objet du projet de Fonds international du désarmement pour le développement, dont le principe a été examiné par l'Assemblée générale. On a noté que l'IRNUD menait déjà une étude sur ce sujet et qu'il avait établi un premier rapport, auquel devait venir s'en ajouter un deuxième portant sur l'utilisation des ressources militaires à des fins civiles.

11. Le Secrétaire général adjoint a fait ressortir qu'un numéro spécial du Bulletin consacré aux travaux de la troisième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires était déjà en cours de préparation, ce dont le Conseil s'est félicité compte tenu de l'heureuse conclusion de cette conférence. Le Conseil a encore déclaré que le programme de la Campagne devrait également à l'avenir mettre en relief l'importance de l'Année internationale de la paix (1986).

12. En notant toutes les propositions formulées par le Conseil, le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement a rappelé que, pratiquement, la Campagne était tripartite, en ce sens qu'elle engageait l'Organisation des Nations Unies, les Etats Membres et les organisations non gouvernementales. S'agissant du programme pour 1986, on s'efforcera encore d'amplifier les

activités de la Campagne afin de pouvoir toucher un public aussi large que possible, mais le degré de réalisation du programme proposé était fonction de l'appui actif et matériel apporté par les Etats Membres et d'autres sources, notamment des contributions versées au Fonds d'affectation spéciale.

13. A sa treizième session, le Conseil s'est également réuni avec des représentants des organes de coordination des organisations non gouvernementales, conformément à la pratique établie. Des représentants du Comité spécial du désarmement des organisations non gouvernementales à Genève et de la Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies ont participé à la réunion. Le représentant du Comité spécial du désarmement des organisations non gouvernementales auprès du Siège de l'Organisation des Nations Unies n'a pas été en mesure d'y assister en personne, mais il a présenté une déclaration écrite qui a été distribuée aux membres du Conseil.

14. A cette occasion, les représentants des organisations non gouvernementales se sont déclarés satisfaits de la manière avec laquelle la Campagne mondiale pour le désarmement était menée. La phase initiale de la Campagne étant terminée, ils ont estimé qu'il fallait à présent étudier les moyens d'améliorer les méthodes et le contenu de la Campagne.

15. Les représentants des organisations non gouvernementales ont indiqué que les documents de la Campagne avaient reçu un accueil favorable, notamment les brochures présentant les sujets sous forme de questions et réponses et le tableau mural, et ont demandé que l'on envisage la possibilité d'utiliser un papier plus léger pour en faciliter la reproduction et la manipulation. Ils ont aussi proposé que les fiches d'information portent sur des thèmes plus précis ainsi que sur les travaux de chaque assemblée générale, en présentant les résolutions adoptées et les résultats des votes. Ils ont estimé qu'il conviendrait d'étudier les possibilités d'améliorer le rôle joué par les organisations non gouvernementales dans la planification de la Campagne et de renforcer les liens organiques avec le Conseil lui-même pour permettre de meilleures relations avec l'ensemble des ONG.

16. Comme suite aux questions soulevées par les représentants des organisations non gouvernementales, le Conseil a décidé d'inviter le Secrétariat à établir un document de travail sur la nature et l'importance de la participation des organisations non gouvernementales à la Campagne mondiale pour le désarmement. Ce document devrait également traiter de la politique que le Conseil devrait adopter en matière de représentation des organisations non gouvernementales à ses réunions lorsqu'elles y sont invitées. Ce document de travail, dont l'établissement nécessiterait des consultations avec les organes de coordination des organisations non gouvernementales concernées, devrait présenter des recommandations qui seraient examinées par le Conseil à sa session de printemps de 1986. Les représentants des organisations non gouvernementales devraient dès lors être invités à assister à la session du Conseil de septembre 1986.

### C. Situation dans le domaine du désarmement

17. Comme suite à sa décision de 1984, le Conseil s'est penché sur la question de l'hiver nucléaire lors de sa session de printemps de 1985, après avoir assisté à la projection de la partie pertinente du documentaire intitulé "On the Eighth day"

/...

produit par la BBC. Sur l'invitation du Conseil, deux éminents scientifiques, MM. Carl Sagan et George Rathjens, tous deux des Etats-Unis d'Amérique, ont fait part de leurs vues sur la question.

18. M. Sagan a estimé que le risque d'hiver nucléaire, sans être certain, était suffisamment élevé pour que les responsables politiques en tiennent compte. Tous les travaux scientifiques réalisés à ce jour avaient généralement soutenu cette théorie. C'était là une puissante incitation à réduire très sensiblement les armes nucléaires pour atteindre des niveaux où les chances d'un hiver nucléaire généralisé seraient insignifiantes, même si le risque de dégâts très importants persistait.

19. M. Rathjens a estimé que les incertitudes étaient trop nombreuses pour autoriser un jugement sûr. La précision du tir, la gravité de l'incendie et le volume de fumée, l'altitude à laquelle sont projetées les particules de matière, l'intensité des rayonnements, l'ordre de températures probable, les mouvements atmosphériques possibles et d'autres facteurs encore se combinaient tous pour rendre impossible une prévision exacte de la situation. Selon M. Rathjens, les armes nucléaires constituaient une menace et il était nécessaire de diminuer d'urgence le volume des arsenaux, mais cette opinion ne se fondait pas sur la perspective d'un hiver nucléaire.

20. Ces divergences d'opinions se sont reflétées dans les observations des membres du Conseil, bien qu'ils se fussent accordés à penser que, quelle que soit la validité de l'évaluation, le risque d'un pareil désastre était suffisamment grand pour offrir une autre raison impérative d'éviter la guerre nucléaire et de réduire sensiblement les arsenaux nucléaires.

21. Le Conseil a été informé des activités menées par le Secrétaire général comme suite à la résolution 39/148 F de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1984, dans laquelle elle demandait la compilation d'extraits appropriés des diverses études relatives à l'hiver nucléaire.

22. A ses deux sessions, le Conseil a procédé à un échange de vues concernant la situation internationale actuelle et ses incidences sur le désarmement. On a mis en relief plusieurs préoccupations essentielles au cours de discussions franches et étendues.

23. Le Conseil a souligné l'importance de l'accord bilatéral conclu le 8 janvier 1985 entre M. George P. Shultz, secrétaire d'Etat des Etats-Unis et M. Andrei A. Gromyko, alors ministre des affaires étrangères de l'URSS, relatif à des négociations sur "un ensemble de questions concernant les armes spatiales et les armes nucléaires - tant stratégiques que de portée intermédiaire -, toutes ces questions étant examinées et résolues compte tenu de leurs incidences réciproques". Les négociations ont pour objectif d'élaborer des accords effectifs visant à prévenir une course aux armements dans l'espace et à y mettre fin sur la Terre, à limiter et à réduire les armements nucléaires et à renforcer l'équilibre stratégique, ce qui permettrait en dernière analyse d'éliminer complètement les armes nucléaires. Le Conseil a exprimé l'espoir que ces négociations seraient couronnées de succès.

24. D'autres membres ont appelé l'attention sur les exigences renouvelées de la communauté internationale de voir progresser le désarmement, qui demeuraient encore insatisfaites. Malgré des efforts considérables et persévérants et malgré les appels au plus haut niveau d'un certain nombre de pays, comme celui qui figure dans la Déclaration de New Delhi en date du 28 janvier 1985, les négociations multilatérales continuaient à marquer le pas. Plusieurs membres ont estimé que le rôle des négociations multilatérales ne cessait de grandir et qu'il convenait d'encourager vigoureusement la tenue de conférences et de forums de cette nature. On a noté qu'un exemple heureux de négociations multilatérales avait été donné par la récente Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, dont la déclaration finale avait un caractère constructif même si elle ne répondait pas exactement aux préférences des Etats non alignés.

25. Etant donné les préoccupations exprimées dans les organes multilatéraux touchant les progrès du désarmement, il a été expressément demandé que les instances multilatérales soient dûment informées de l'issue des prochains entretiens que les dirigeants de l'Union soviétique et des Etats-Unis auront à Genève les 19 et 20 novembre.

### III. ACTIVITES DU CONSEIL CONSULTATIF EN SA QUALITE DE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT DES NATIONS UNIES POUR LA RECHERCHE SUR LE DESARMEMENT

#### A. Rapport du Directeur sur les travaux de l'Institut

26. Conformément aux dispositions du paragraphe 2 i) de l'article IV du Statut de l'Institut, le Directeur a rendu compte au Conseil des activités de l'Institut et de l'exécution de son programme de travail. Le Conseil a félicité le Directeur et l'Institut d'avoir tant accompli avec un budget aussi réduit et a noté que l'Institut avait continué à se rapprocher sensiblement de ses objectifs. Cependant, dans la présente situation financière, les membres étaient d'avis que l'Institut devrait axer davantage ses efforts sur certains projets prioritaires afin de faire le meilleur usage possible des ressources disponibles.

27. A sa treizième session, le Conseil a approuvé le rapport du Directeur sur les travaux de l'Institut pour présentation à l'Assemblée générale (A/40/725).

#### B. Projet de budget annuel pour 1986

28. Dans son examen de la situation financière de l'Institut et du projet de budget annuel pour 1986, le Conseil était saisi des documents établis par le Directeur ainsi que des observations et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Le Conseil a exprimé au Comité consultatif ses remerciements pour l'orientation et les avis donnés et a décidé qu'il convenait d'en appliquer pleinement les recommandations. A cet égard, le Conseil a approuvé un calendrier de la présentation du budget pour 1987 qui devrait offrir des possibilités suffisantes de consultation avec le Département des affaires de désarmement et le Bureau des services financiers, comme le prévoit le paragraphe premier de l'article VIII du Statut de l'UNIDIR, ainsi que le délai



nécessaire à l'examen de la question par le Conseil lui-même. Le Conseil a également ordonné qu'à l'avenir la présentation du projet de programme de travail soit améliorée par la fourniture de nouveaux renseignements, comme le recommande le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

29. Concernant le projet de budget pour 1986, le Conseil a pris note des observations du Comité consultatif aux termes desquelles il conviendrait de ne prévoir les activités de l'Institut qu'en fonction de l'évaluation la plus stricte des recettes. Le Directeur a signalé qu'au 27 septembre 1985 les recettes dont l'UNIDIR était assuré pour 1986 au titre des contributions volontaires étaient les suivantes :

<u>Donateurs</u>	<u>En dollars</u>
Report du solde des contributions de l'année précédente	21 600
France	180 000 a/
Norvège	50 000
Suisse	20 000
Société industrielle Inerg	24 000
Fonds d'affectation spéciale Barrow et Cadbury	44 400
Total	<u>340 000</u>

a/ Sous réserve de confirmation officielle pour une partie de ce montant, soit 60 000 dollars.

30. Le Conseil a estimé qu'il serait nécessaire d'obtenir pour 1986 une subvention imputée sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies et, conformément aux dispositions du statut de l'Institut, a recommandé que le montant en soit équivalent à celui de la moitié des recettes que l'Institut est sûr de recevoir sous forme de contributions volontaires, soit 170 000 dollars.

31. Il a été décidé que toute recette qui pourrait être annoncée en complément de celles indiquées ci-dessus devrait être prise en compte au titre du programme de travail et du budget de 1987.

32. Le montant total des contributions volontaires que l'Institut est sûr de recevoir et de la subvention recommandée représenterait un encaissement de 510 000 dollars pour l'année 1986. Le montant estimatif des dépenses est ventilé comme suit :

/...

	<u>En dollars</u>
Traitements du personnel permanent de l'Institut (directeur, directeur adjoint, deux agents des services généraux) et coûts connexes	231 400
Frais de voyage du personnel	30 000
Groupes spéciaux d'experts	19 000
Honoraires des participants au programme de recherche	15 000
Services contractuels	155 600
Programme de bourses d'études	35 000
Remboursement des coûts d'appui aux programmes	17 000
Contribution destinée à résorber le déficit	7 000
Total	<u>510 000</u>

33. Notant que le déficit non remboursé avait diminué de moitié au 30 juin 1985, le Conseil a jugé possible d'en résorber le reliquat dans le délai raisonnable de quelques années.

34. En ce qui concerne les nouvelles annonces de contributions, le Conseil a pris soigneusement note de la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires aux termes de laquelle les donateurs potentiels devraient être informés des procédures relatives au financement et au budget prévues dans le statut de l'Institut et priés d'envisager de confirmer par écrit leurs annonces au 1er juillet de l'année précédant celle pour laquelle elles ont été faites. Le Directeur a été chargé de prendre des mesures en conséquence, mais le Conseil a fait observer que le calendrier budgétaire des donateurs potentiels risquait de les empêcher de s'y conformer dans la pratique.

#### C. Programme de travail pour 1986

35. A sa douzième session, tenue en mai, le Conseil a accepté les grandes lignes du programme de travail proposé par le Directeur dans l'attente d'une présentation plus détaillée faite au Conseil à sa session de septembre, à laquelle lui est également soumis le projet de budget pour 1986.

36. A sa treizième session, le Conseil a adopté le projet de programme de travail qui couvrira les sujets ci-après :

- a) Prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique;
- b) Equilibre militaire;
- c) Désarmement et développement : utilisation des ressources militaires à des fins civiles;
- d) Commerce nucléaire international et régime du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires;

/...

- e) Vérification;
- f) Mesures propres à accroître la confiance et mesures de désarmement en Europe;
- g) Facteurs subjectifs en matière de désarmement;
- h) Mise à jour du Repertory of Disarmament Research (Répertoire sur les recherches en matière de désarmement) établi par l'UNIDIR;
- i) Création d'une base de données informatisée sur le désarmement;
- j) Bourses d'études de l'UNIDIR.

37. Le Conseil a décidé que l'ordre de priorité de ces questions devait être conforme à celui de la liste ci-dessus. Il a donné instruction de veiller particulièrement à éviter tout double emploi avec les travaux du Département des affaires de désarmement.

#### IV. DIVERS

38. Le Conseil a noté que selon le projet de calendrier des conférences, ses quatorzième et quinzième sessions se tiendraient en 1986 aux dates suivantes :

Du 5 au 9 mai	(New York)
Du 8 au 12 septembre	(New York)

Toutefois, l'adoption d'un calendrier permettant de prêter l'attention convenable au projet de budget annuel de l'UNIDIR afin de satisfaire aux exigences du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ne permettrait pas de tenir la quinzième session à la date prévue. Il a été indiqué au Conseil que le Comité consultatif ne serait pas en mesure d'examiner le projet de budget de l'UNIDIR avant la première semaine de septembre et que le Conseil ne pourrait ensuite recevoir son rapport dans un délai inférieur à deux semaines. Dans ces conditions, le Conseil a demandé que l'Assemblée générale soit officiellement priée de l'autoriser à se réunir à New York du 22 au 26 septembre 1986 et de prendre des dispositions identiques pour les années suivantes.

ANNEXE

Membres du Comité consultatif pour les études sur le désarmement

M. Oluyemi Adeniji  
Ambassadeur  
Ministère des affaires extérieures  
Lagos (Nigéria)

M. Hadj Benabdelkader Azzout  
Président de la Cour des comptes  
Alger (Algérie)

M. Rolf Björnerstedt  
Président du Conseil d'administration de l'Institut international de recherche pour  
la paix de Stockholm  
Stockholm (Suède)

M. Oleg N. Bykov  
Directeur adjoint  
Institut de l'économie mondiale et des relations internationales  
Académie des sciences de l'URSS  
Moscou (Union des Républiques socialistes soviétiques)

M. James E. Dougherty  
Département des sciences politiques  
Université Saint-Joseph  
Philadelphie (Etats-Unis d'Amérique)

M. Omran El-Shafei  
Ambassadeur, Vice-Ministre des affaires étrangères  
Ministère des affaires étrangères  
Le Caire (Egypte)

M. Constantin Ene  
Ambassadeur  
Ministère des affaires étrangères  
Bucarest (Roumanie)

M. Edgar Faure  
Membre de l'Académie française  
Sénateur  
Paris (France)

M. Alfonso Garcia Robles  
Ambassadeur  
Représentant permanent du Mexique à la Conférence du désarmement  
Genève

M. Ignac Golob  
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire  
Représentant permanent de la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies

M. A. C. S. Hameed  
Ministre des affaires étrangères de Sri Lanka

M. Bjorn Inge Kristvik  
Directeur général  
Ministère norvégien des affaires étrangères  
Oslo (Norvège)

M. Carlos Lechuga Hevia  
Ambassadeur  
Représentant permanent de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies  
Genève

M. Liang Yufan  
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire  
Représentant permanent adjoint de la République populaire de Chine auprès de  
l'Organisation des Nations Unies  
New York

Sir Ronald Mason  
Institut des sciences moléculaires  
Université du Sussex  
Brighton (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

M. Akira Matsui  
Conseiller  
Japan Atomic Energy Forum [Forum japonais de l'industrie atomique]  
Tokyo (Japon)

M. William Eteki Mboumoua  
Ministre des affaires étrangères  
Ministère des affaires étrangères  
Yaoundé (Cameroun)

Pr Manfred Mueller  
Institut de relations internationales  
Académie des sciences politiques et des études juridiques  
Potsdam (République démocratique allemande)

M. Carlos Ortiz de Rozas  
Ambassadeur d'Argentine en France  
Ambassade d'Argentine  
Paris (France)

M. Maharajakrishna Rasgotra  
Ancien Ministre des affaires étrangères du Gouvernement indien  
New Delhi (Inde)

M. Friedrich Ruth  
Ambassadeur  
Commissaire fédéral au contrôle des armements et au désarmement  
Bonn (République fédérale d'Allemagne)

A/40/744  
Français  
Page 14

Mme Amada Segarra  
Professeur invitée  
Institut des relations diplomatiques et internationales  
Guayaquil (Equateur)

M. Agha Shahi  
Professeur émérite des relations internationales dans les  
universités du Pakistan  
Pakistan

M. Tadeusz Strulak  
Ambassadeur, Directeur adjoint  
Département des organisations internationales  
Ministère des affaires étrangères  
Varsovie (Pologne)

M. Liviu Bota, directeur de l'UNIDIR, est membre de droit du Conseil consultatif  
lorsque celui-ci fait fonction de Conseil d'administration de l'UNIDIR.

-----